

DUPLI-COLOR LINEMARKER

Ord.-no.: look at ordering information

Fiche Technique



Spray de marquage spécial pour applications durables. Particulièrement résistant. Convient p. ex. pour parkings, les marquages industriels ainsi que pour les usages privés. Avec valve de tête inclinable pour une application au-dessus de la tête. Accessoires en option : chariot de marquage.

Qualité & propriétés

- Qualité très couvrante à séchage rapide
- Valve spéciale pour applications au sol
- Spécialement conçu pour l'utilisation dans le Speedliner²
- Pour des marquages durables
- Très résistant à l'abrasion
- Résistance élevée aux intempéries

Données physiques & chimiques

- Base: Résine acrylique
- Efficacité: 600 ML – 60 m
- Sec au toucher: 30 min
- Sec hors poussière: 10 min
- Totalement sec: 24 h
- Recouvrable: 24 h
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Pression de vapeur: 3500/20 bar
- Contenu: 600 ML

Mode d'emploi

- Agiter la bombe pendant env. 3 minutes. Agiter énergiquement la bombe pendant encore 1 minute à partir du moment où les billes s'entrechoquent de manière audible.
- Effectuer un test de pulvérisation à un endroit peu visible
- Distance de pulvérisation env. 25 cm
- Pulvériser le marquage souhaité
- En cas d'utilisation dans le chariot de marquage Speedliner², suivre les instructions indiquées.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +49 (0) 62 66 75-266 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du **Août 19, 2022** – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.